

SEANCE DU VENDREDI 1^{ER} FEVRIER 2013

L'an deux mil treize le premier février, les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude LAMPE, maire.

Présents : DAHLEM Patrick, MABILE Gérald, LEVEAUX Philippe, MICHEL Jean, CARRE Pierre, PROLA Thierry, LESUEUR Jacky, MAZZINI Grégoire.

Absents : RONSEAUX Jean-Noël qui donne pouvoir à CARRE Pierre, CULEUX Xavier qui donne pouvoir à MICHEL Jean.

Le dernier compte-rendu est lu et approuvé par les membres présents.

1 - DELIBERATIONS.

n° 1 - Convention ATESAT entre la commune et la DDT.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention ATESAT entre la commune et la Direction Départementale des Territoires arrive à expiration, il convient donc d'en établir une nouvelle.

Le Conseil Municipal après avoir entendu la lecture de la convention, DECIDE

De solliciter le concours de la Direction Départementale des Territoires de la Marne dans le cadre de l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (A.T.E.S.AT) et ce, à compter du 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 1 an.

Les missions retenues sont les suivantes :

- mission de base dans les champs de compétences de la commune,
- mission complémentaires n° 1, 2, 3 et 4 : assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière, gestion du tableau de classement de la voirie, assistance à l'élaboration de programme d'investissement de la voirie, étude et direction des travaux de modernisation de la voirie (inférieur à 30000 € HT par affaire et inférieur à 90000 € HT par an).

AUTORISE

Le maire à entamer la procédure d'élaboration et de mise au point de la convention précisant les conditions d'intervention et signer la convention qui sera établie entre l'Etat et la commune.

n° 2 - Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour les travaux de la rue du Moncet.

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu du gouvernement informant la commune sur l'inscription au budget du ministère de l'intérieur dans le cadre d'aides exceptionnelles aux collectivités territoriales, de son opération de requalification VRD de la rue du Moncet. Ce financement est accordé à titre exceptionnel et non reconductible.

Afin d'obtenir la décision définitive de M. le ministre de l'intérieur, la commune doit adresser au ministère de l'intérieur, au bureau des subventions un dossier de demande de subvention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de déposer une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour les travaux de requalification VRD de la rue du Moncet qui seront prévus et réalisés sur le budget communal 2013. Le montant estimatif de ces travaux est de 110 371,00 euros HT.

Autorise le Maire à faire parvenir les deux exemplaires du dossier de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur et l'autorise à signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

n° 3 - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour la rénovation de l'éclairage public de la rue du Moncet.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de déposer une demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour la rénovation de l'éclairage public de la rue du Moncet.

Il s'agit de la confection de massif de fondation, de la fourniture et la pose de 6 mâts galvanisés et 6 lanternes avec ampoule basse consommation.

Le montant estimatif pour ces travaux est de 13 000,00 euros HT. Le conseil municipal décide de réaliser ces travaux sur le budget communal 2013.

Autorise le Maire à faire parvenir les exemplaires du dossier de subvention et l'autorise à signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

n° 4 - Approbation du P.A.V.E.

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Vu le décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Vu la délibération du conseil municipal du 30 mars 2012 décidant l'élaboration d'un plan d'aménagement avec mise en accessibilité de la voirie, des espaces publics,

Vu le projet de plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Le maire demande au conseil municipal de délibérer sur l'approbation et la mise en œuvre de ce PAVE.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

APPROUVE le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune

DECIDE sa mise en œuvre.

2 - FENETRES DE LA SALLE DES FETES.

Deux fenêtres dans le couloir de la salle des fêtes et deux dans la cuisine n'ont pas été changées lors de la réhabilitation du bâtiment. Leur changement peut être programmé pour cette année. Un devis est présenté au conseil municipal. Ce dernier en prend connaissance et souhaite quelques informations complémentaires, qui seront demandées au fournisseur. Dans tous les cas le conseil approuve le remplacement des fenêtres. La délibération sera prise lors de la réunion du prochain conseil municipal.

3 - RUE DU MONTCET.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur le fait que le bureau d'étude CBE, représenté par Monsieur DUHEM, chargé des travaux de la rue du Montcet ne répond plus aux différents messages téléphoniques, mails et courriers (ces derniers envoyés en recommandé avec avis de réception reviennent en mairie en destinataires inconnus). Ce silence fait suite à une demande, par la commune, de l'attestation d'assurances professionnelles de l'entreprise. Un courrier a de nouveau été envoyé à son domicile personnel et professionnel afin de le convier à l'ouverture des plis pour les travaux qui aura lieu le lundi 4 février. Sans nouvelle de sa part, le marché sera résilier pour faute. Un autre bureau d'étude sera contacté afin de reprendre en charge le dossier.

4 - QUESTIONS DIVERSES.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Effort Rémois a mis en vente des bois (les Hauts Balais) situés sur le territoire de la commune.
- Syndicat Scolaire : Jean MICHEL informe le conseil que la réception de travaux de la cantine scolaire ne se fera pas tout de suite. Certains travaux ont pris du retard. La commune devra revoir à la hausse sa participation au syndicat scolaire qui s'élèvera à environ 36 000 euros.
- Salle des fêtes : il a été constaté des désordres concernant le carrelage du couloir et de la cuisine. Une fissure et un affaissement sont apparus. Une déclaration sera envoyée à l'assurance SMABTP en dommage ouvrage.